PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°1
2020

CHARLY

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

Charly

☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)

☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)

☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)

☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)

☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Charly

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
3	Route de St Abdon, Rue de la Mure, Rue des Gobins, Route de l'Etra, Route de Millery de : Limite communale nord à : Limite communale sud	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Chemin des Flachères de : Chemin de la Rossignole à : Rue Pierre Juffet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
8	Chemin de Corcelles de : Rue du Recanton à : Chemin de la Croix Saint Marc	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Chemin du Bois Comtal de : Chemin de la Rossignole à : Allée des Mésanges	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Chemin des Ferratières de : Impasse de la Maçonnière à : Impasse du Bois St Paul	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Chemin de la Croix des Rameaux de : Route de l'Etra à : Chemin du Haut Privas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Chemin de Buye de : Chemin de la Croix Saint Marc à : Chemin des Flaches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Chemin de Contantin de : Route de Saint Abdon à : Chemin de Buye	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Ruette Bazan de : Rue de la Fée des Eaux à : Route des Condamines	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Chemin des Ruettes de : Rue des Gobins à : Sur 260m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Chemin du Petit Violet de : Route de Millery à : Chemin du Haut Privas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Chemin du Haut Privas de : Chemin du Petit Violet à : sur 200 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Chemin du Poizat de : Chemin des Cailloux à : Route du Bas Privas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
22	Impasse du Bois Saint Paul de : Chemin des Flachères à : Sur 150m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Charly

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
23	Voie Nouvelle de l'Etra de : Route de Frontigny à : sur 300 m	Création de voie	METROPOLE DE LYON
25	Chemin Vert de : Route de Frontigny à : Chemin de la Croix des Rameaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Chemin du Monteiller de : Rue des Gobins à : Sur 400m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Chemin du Château de Moleise de : Route de Frontigny à : sur 50 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Charly

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Domaine de l'Etra à : Route de l'Etra	COMMUNE	2m
2	de : Allée des Peupliers à : Zonage URi1a	COMMUNE	4m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Charly

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
5	Route du Bas Privas	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES	METROPOLE DE LYON
9	Route de l'Etra	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES	METROPOLE DE LYON
10	Route de Buye	CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION POUR LES EAUX PLUVIALES	METROPOLE DE LYON

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
A2s1	Secteur du Bas Privas Rue de la Brosse	Seuls sont autorisés les constructions, travaux, ouvrages ou installations suivants: Les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone A2 ainsi que : - les installations nécessaires à l'activité d'équithérapie; - les hébergements liés à cette activité ; à l'exclusion de la sous-destination logement - l'installation nécessaire à une petite restauration.	Implantation : se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone A2. Densité : emprise au sol maximale des constructions autorisées : 20 %. Hauteur : la hauteur de façade des constructions et leurs Volume Enveloppe Toiture Couronnement (VETC) ne devront pas dépasser une hauteur maximale de 7m. Pour le choix du VETC : se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone A2. Insertion : Une haie végétale sera plantée en limite de la zone d'habitation la plus proche afin de réduire l'impact du projet sur cette même zone.	Raccordement aux réseaux publics existants : - Eau potable : présence d'un réseau d'eau potable Rue de la Brosse (se reporter au chapitre 6de la partie I du règlement); - Présence d'un réseau d'irrigation agricole à proximité pour l'alimentation en eau; - Assainissement : présence d'un réseau d'assainissement collectifRue de la Brosse (se reporter auchapitre 6 de la partie I du règlement); - Gestion des eaux pluviales : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement ; Défense et lutte contre l'incendie :se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement;

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Charly

Sujet	Localisation	Observations
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Rue du Malpas, salle polyvalente.	Grand arbre en bonne santé. Dans le petit parc de la salle polyvalente. Visible.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas.	Route de Millery .	Individu de grande taille. Excellent état. Très prégnant dans le paysage à l'entrée du château

SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
Charly

Numéro de secteur	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Entre 600 et 800 m² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS dont 20% maximum de PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800 m² de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS dont 30% minimum de PLAI dont 20% maximum de PLS